

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D06.10.2022 - PASSATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIETE VALOCIME

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 31
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages : 27

Date de convocation 13/10/2022

Date d'affichage 13/10/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :

M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CHARRIER Emilie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, M. PERAIN Hervé, Mme RANTIERE Charlène, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. TETAUD Francis

Objet : D06.10.2022 - PASSATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIETE VALOCIME

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sèvremont a passé des conventions pour l'implantation d'antennes relais :

- A La Blauderie pour une antenne Free (échéance de la convention au 30 mai 2030),
- Aux Justices pour une antenne TDF (échéance de la convention au 30 juin 2024),
- A l'église de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure pour une antenne Bouygues Telecom (échéance au 19 décembre 2030),
- A l'église de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure pour une antenne Orange (échéance au 30 mars 2027).

Il indique que la société TDF s'est rapprochée de la commune pour acheter le terrain sur lequel est implanté son antenne au prix de 60 000 €.

Parallèlement, la commune a passé une convention avec la société JFG Consulting afin de voir les modalités de renégociation des baux actuels.

Dans ce cadre, la société Valocime a proposé une convention d'une durée de 12 ans lui octroyant un droit de réservation sur chacun de ces sites, prenant effet à la fin de chacun des baux actuels et lui permettant d'assumer les liens avec les opérateurs présents. Cette convention s'accompagnerait d'une revalorisation des loyers perçus jusqu'à présent.

Sites	Droit de réservation	Loyer annuel
La Blauderie (Free)	1 600 €	5 000 €
Les Justices (TDF)	400 €	18 000 €
Eglise Saint Michel Mont Mercure (Bouygues Telecom)	1 600 €	6 000 €
Eglise Saint Michel Mont Mercure (Orange)	1 000 €	6 000 €

Aux termes des conventions, le gain pour la collectivité est évalué à 266 548 €, auquel il faudra déduire la rémunération de la société JFG Consulting évaluée à 23 989,32 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société Valocime et de signer tout document relatif à cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY